

Transparence : La DINSIC publie ses avis sur les grands projets informatiques de l'État

La direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC) publie aujourd'hui l'ensemble des avis qu'elle a rendu concernant les grands projets du système d'information de l'État.

Afin de garantir la conformité des **grands projets informatiques de l'État** et leur déploiement effectif, tout projet de plus de 9 millions d'euros doit depuis 2014 être soumis au directeur de la DINSIC pour avis conforme. Chaque projet est alors évalué selon 5 axes : stratégie, finances, gouvernance, réalisation et planning.

Dans une **volonté de transparence et d'ouverture**, et dans la continuité de la Loi pour une République numérique, la liste de ces avis sera désormais publiée par la DINSIC, et enrichie régulièrement. Les avis des projets classifiés ou ceux faisant actuellement l'objet d'un appel d'offre seront publiés dans un second temps.

Chaque avis rendu est accompagné de **recommandations spécifiant les axes d'amélioration** à prendre en compte pour le bon déroulement du projet. Tous les projets ayant fait l'objet d'un avis conforme sont suivis dans le cadre du <u>panorama des grands projets du SI de l'État</u> que la DINSIC publie depuis novembre 2016.

> Consulter la liste des avis conformes émis par la DINSIC sur les grands projets SI de l'État

« La publication de ces avis renouvelle nos engagements en faveur d'une action publique plus transparente et collaborative. C'est une priorité de notre gouvernement, une demande impérieuse des citoyens, et la seule réponse possible pour rendre le service public plus proche des usagers et ainsi renouveler notre démocratie grâce au numérique. », Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Numérique.